

1627_906.jpg

906 M. DC. XXVII.

au Roy.) Sa Majesté dit audit Gentilhōme, que ledit Duc de Montmorency l'auoit tousiours bien seruy, & qu'il se souuindroit de luy aux occasions.

*Le Roy regrette Restin-
cler frere du
sieur de Toy-
ras.*

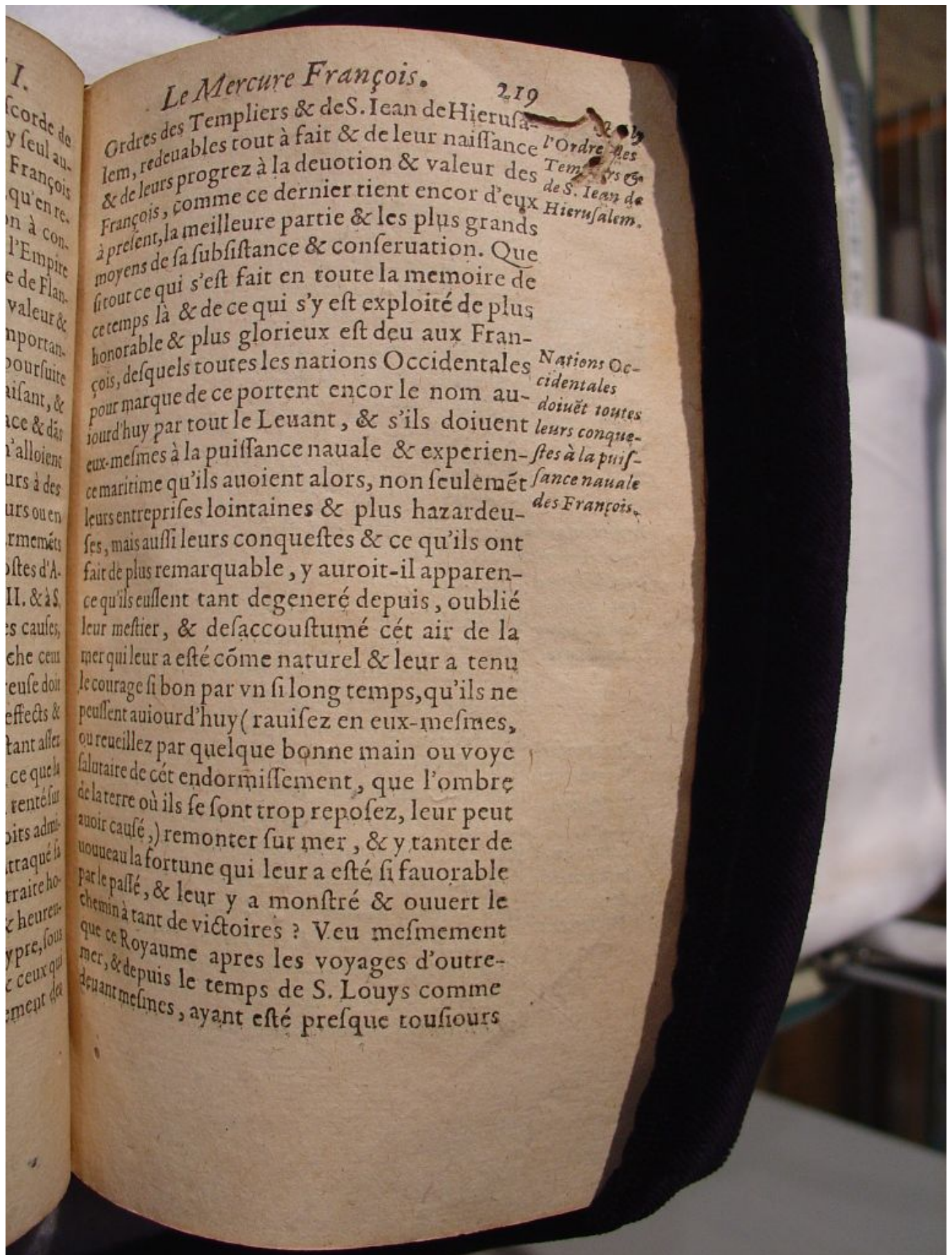
*Memoire du
sieur de S.
Bonet de ce
qui s'est fait
au combat
en l'Isle de
Ré.*

Le quatorziesme d'Aoust le sieur de Saint Bonet fut enuoyé à Villeroy, où il donna aduis à sa Majesté de tout ce qui s'estoit passé en l'Isle de Ré, du combat qui s'y estoit fait à la descente des Anglois en icelle, & de quelques personnes de qualité qui y auoient esté tuées. Le Roy tesmoigna vn grand ressentiment de la mort du sieur de Restin-
cler frere du sieur de Toyras, l'ayant nommé par quatre fois. Ledit sieur de S. Bonet fit entendre au Roy plusieurs autres particularitez de l'Isle, & l'Euesque de Nismes frere dudit sieur de Toyras, ayant eu le memoire de tout, l'enuoya à vn de ses amis à Paris, dans lequel il estoit remarqué ce qui suit.

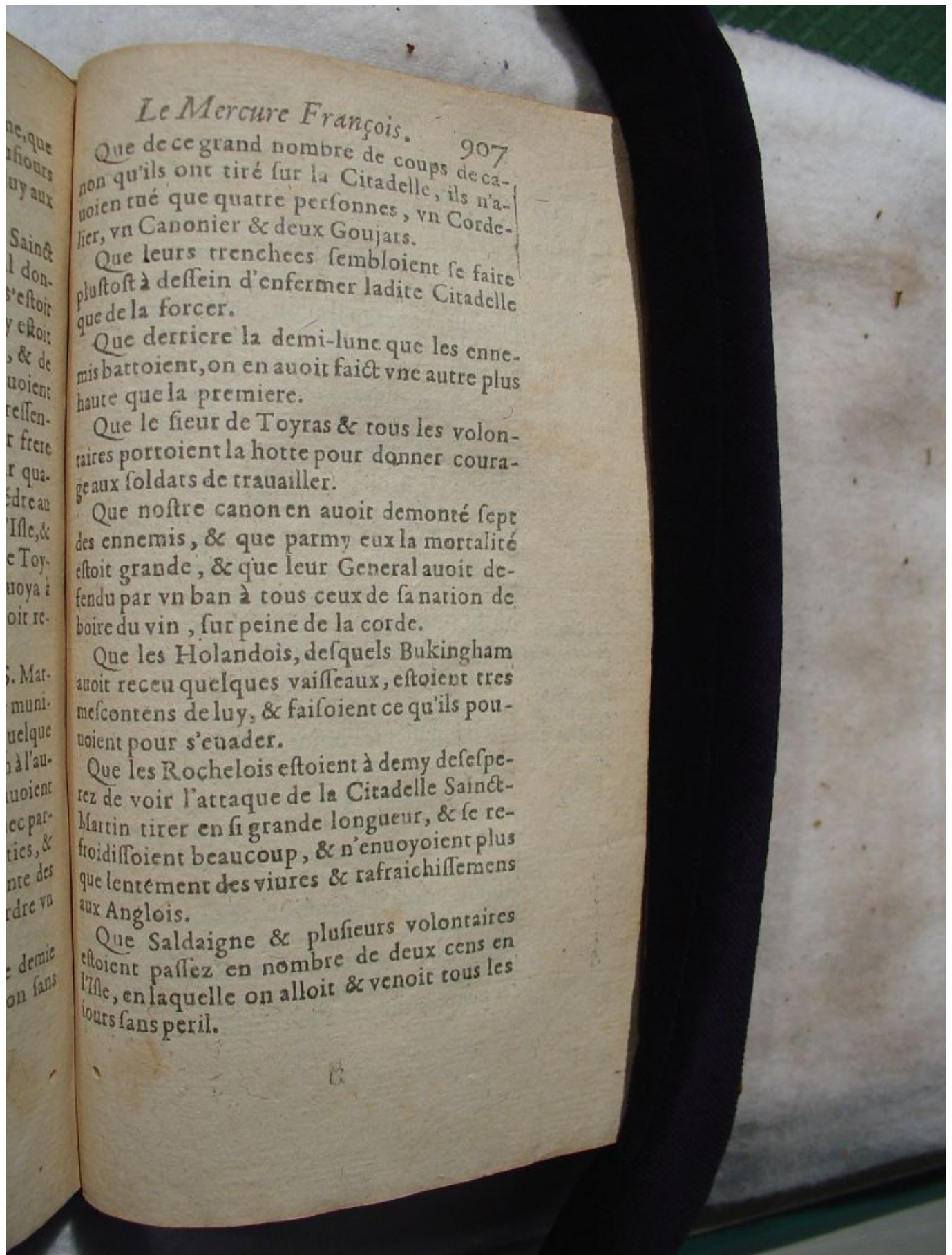
Que les deux Forts de la Pree & de S. Martin de Ré, auoient assez de viures & de munitions de guerre pour se defendre quelque temps: que les communications de l'vn à l'autre estoient libres & frequentes: qu'ils auoient encores cinquante bons Cheuaux, avec partie desquels ils faisoient quelques sorties, & qu'en la derniere ils auoient tué trente des ennemis à la teste du travail sans perdre vn seul homme.

Que les ennemis auoient battu vne demi-lune de cinq ou six mille coups de canon sans y rien faire.

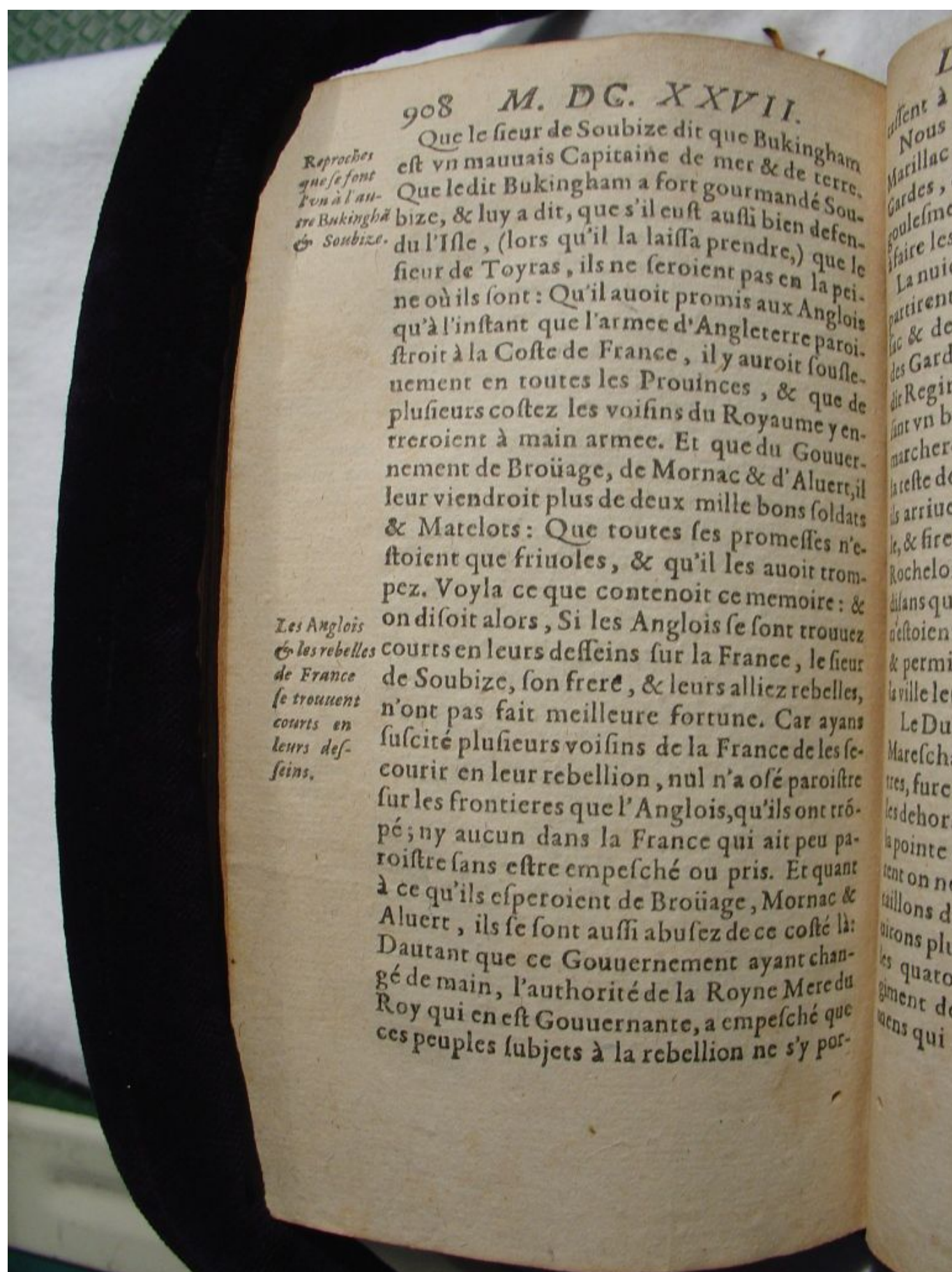
1627_219.jpg



1627_907.jpg



1627_908.jpg



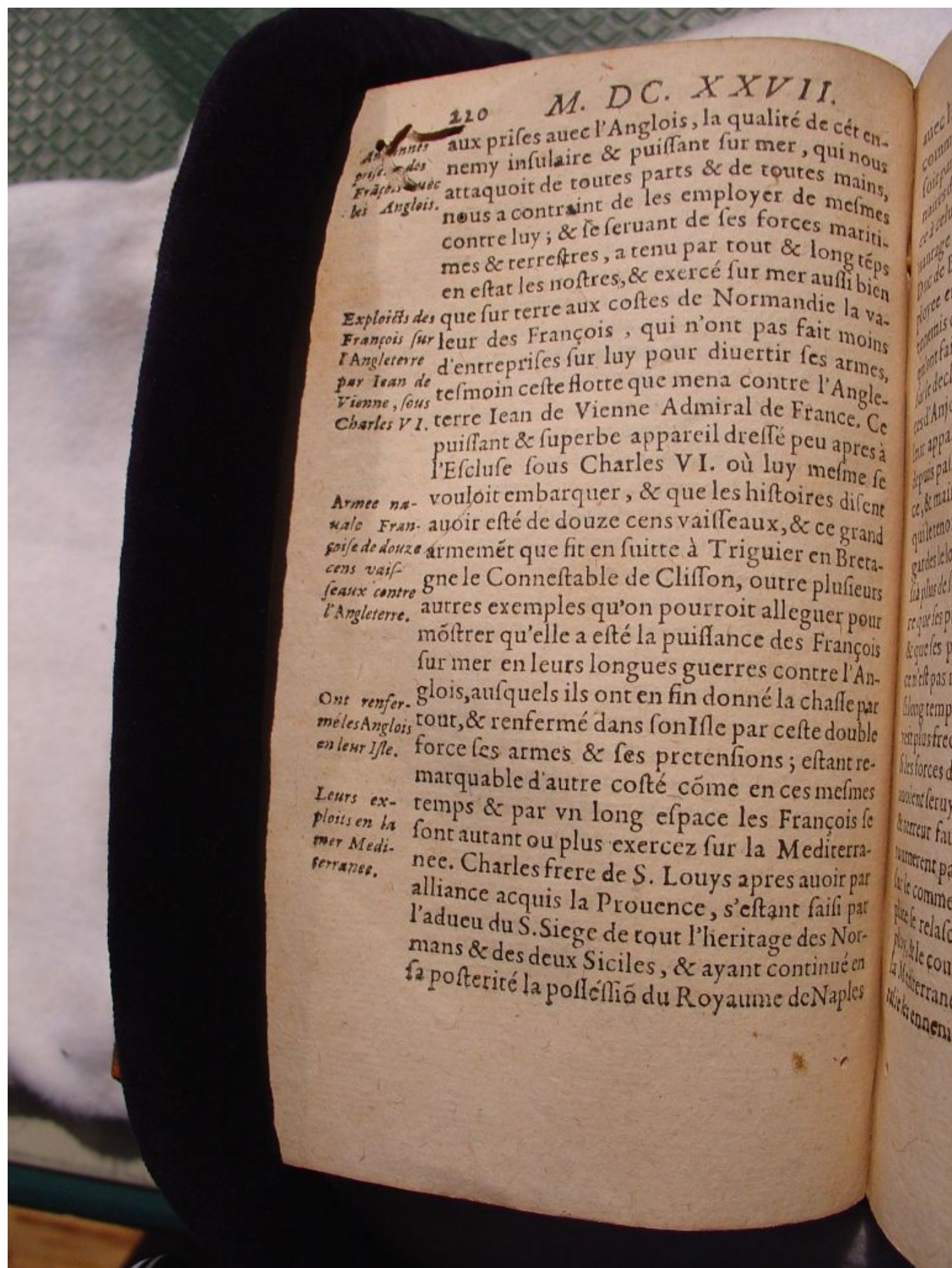
908 M. DC. XXVII.

*Reproches
que se font
l'un à l'autre
Buckingham
& Soubise.*

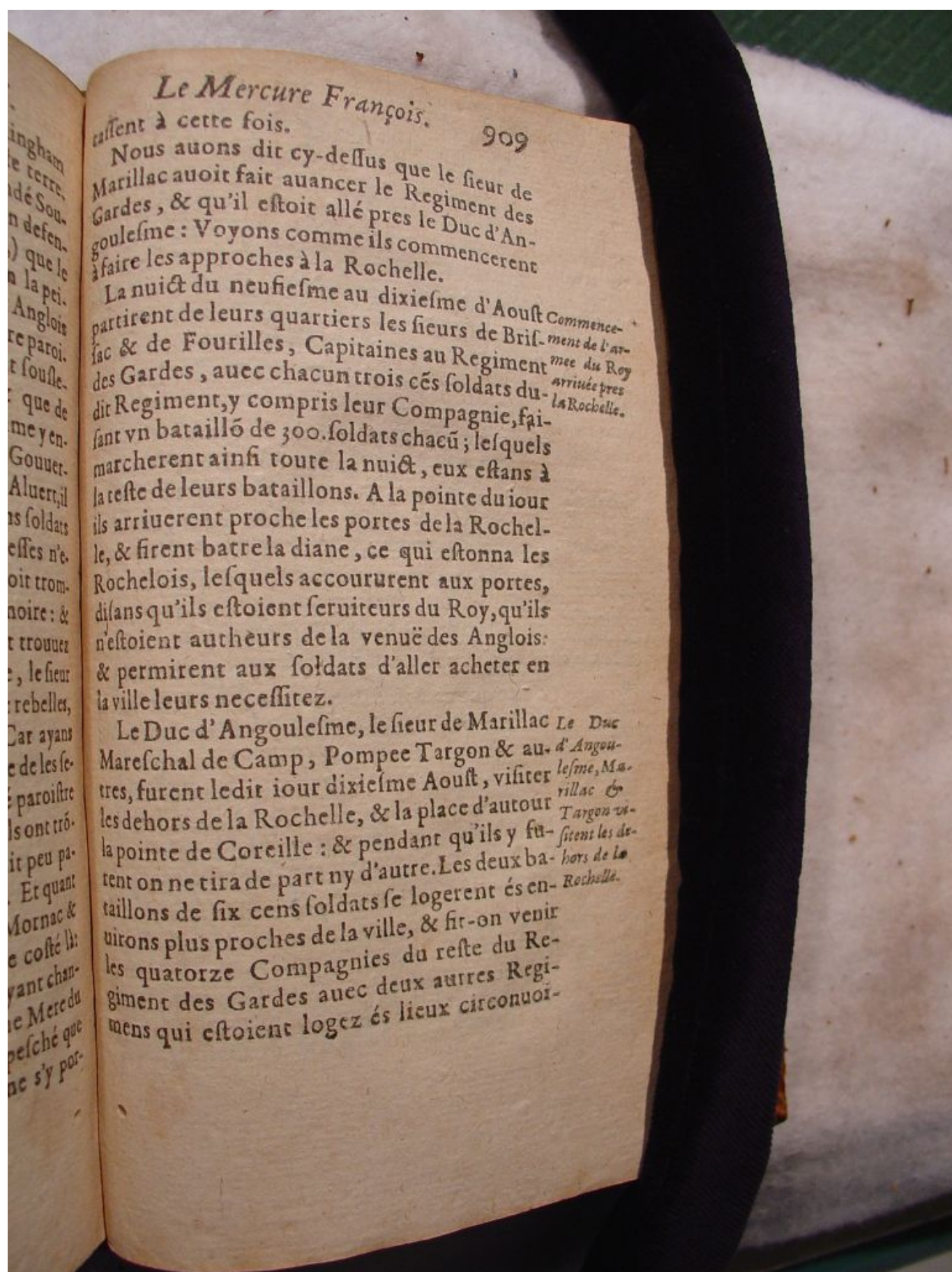
*Les Anglois
& les rebelles
de France
se trouvent
courtés en
leurs des-
seins.*

Que le sieur de Soubise dit que Buckingham
est vn mauvais Capitaine de mer & de terre.
Que ledit Buckingham a fort gourmandé Sou-
bise, & luy a dit, que s'il eust aussi bien defen-
du l'Isle, (lors qu'il la laissa prendre,) que le
sieur de Toyras, ils ne seroient pas en la pei-
ne où ils sont: Qu'il auoit promis aux Anglois
qu'à l'instant que l'armée d'Angleterre paroi-
stroit à la Coste de France, il y auroit souste-
nement en toutes les Prouinces, & que de
plusieurs costez les voisins du Royaume y en-
treroient à main armée. Et que du Gouver-
nement de Broüage, de Mornac & d'Aluert, il
leur viendroient plus de deux mille bons soldats
& Marelots: Que toutes les promesses n'e-
stoient que friuoles, & qu'il les auoit trom-
pez. Voyla ce que contenoit ce memoire: &
on disoit alors, Si les Anglois se sont trouuez
courtés en leurs desseins sur la France, le sieur
de Soubise, son frere, & leurs alliez rebelles,
n'ont pas fait meilleure fortune. Car ayans
suscité plusieurs voisins de la France de les se-
courir en leur rebellion, nul n'a osé paroistre
sur les frontieres que l'Anglois, qu'ils ont trô-
pé; ny aucun dans la France qui ait peu pa-
roistre sans estre empesché ou pris. Et quant
à ce qu'ils esperoient de Broüage, Mornac &
Aluert, ils se sont aussi abusez de ce costé là:
D'autant que ce Gouvernement ayant chan-
gé de main, l'autorité de la Roïne Mere du
Roy qui en est Gouvernante, a empesché que
ces peuples subjets à la rebellion ne s'y por-

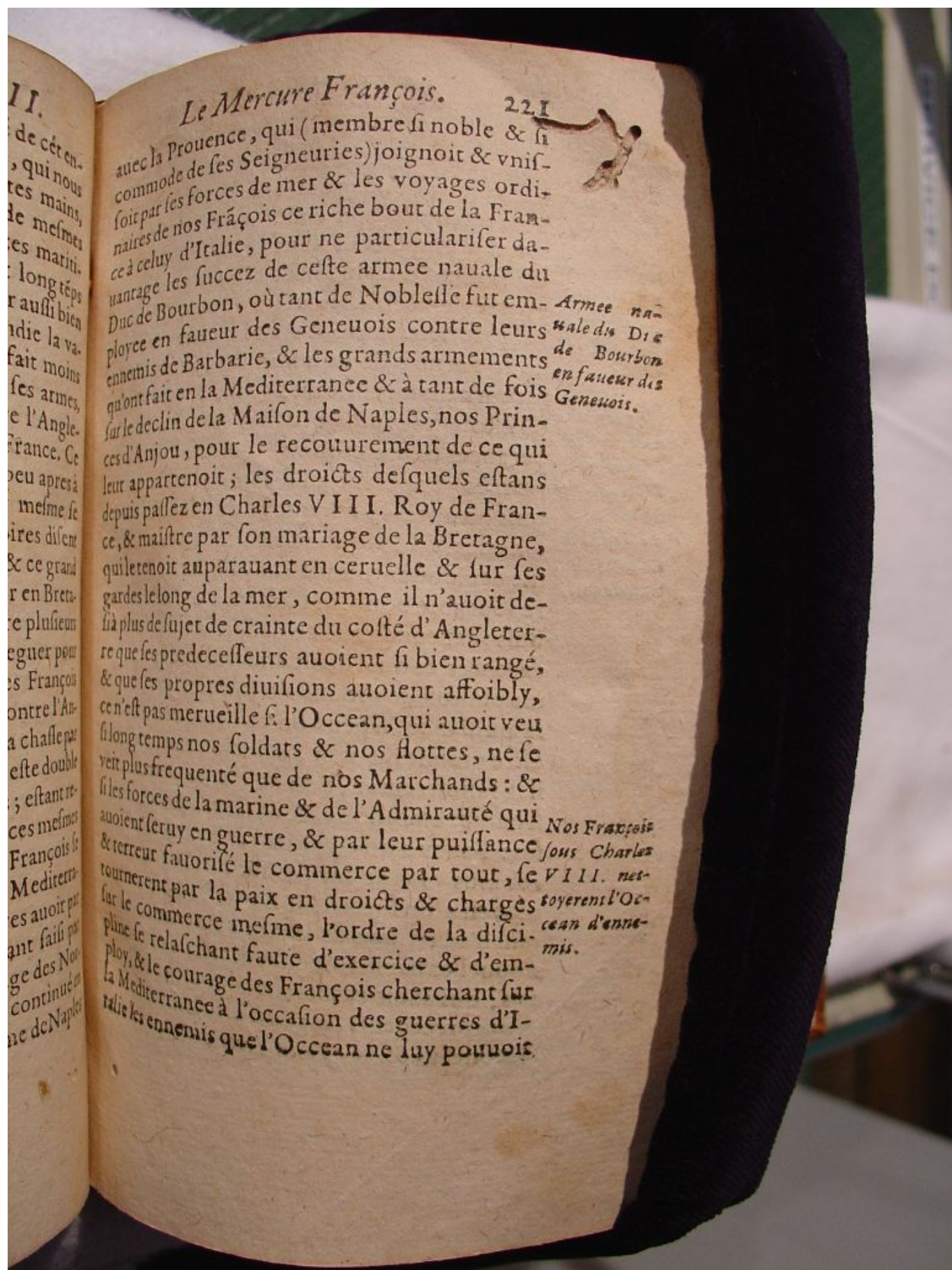
1627_220.jpg



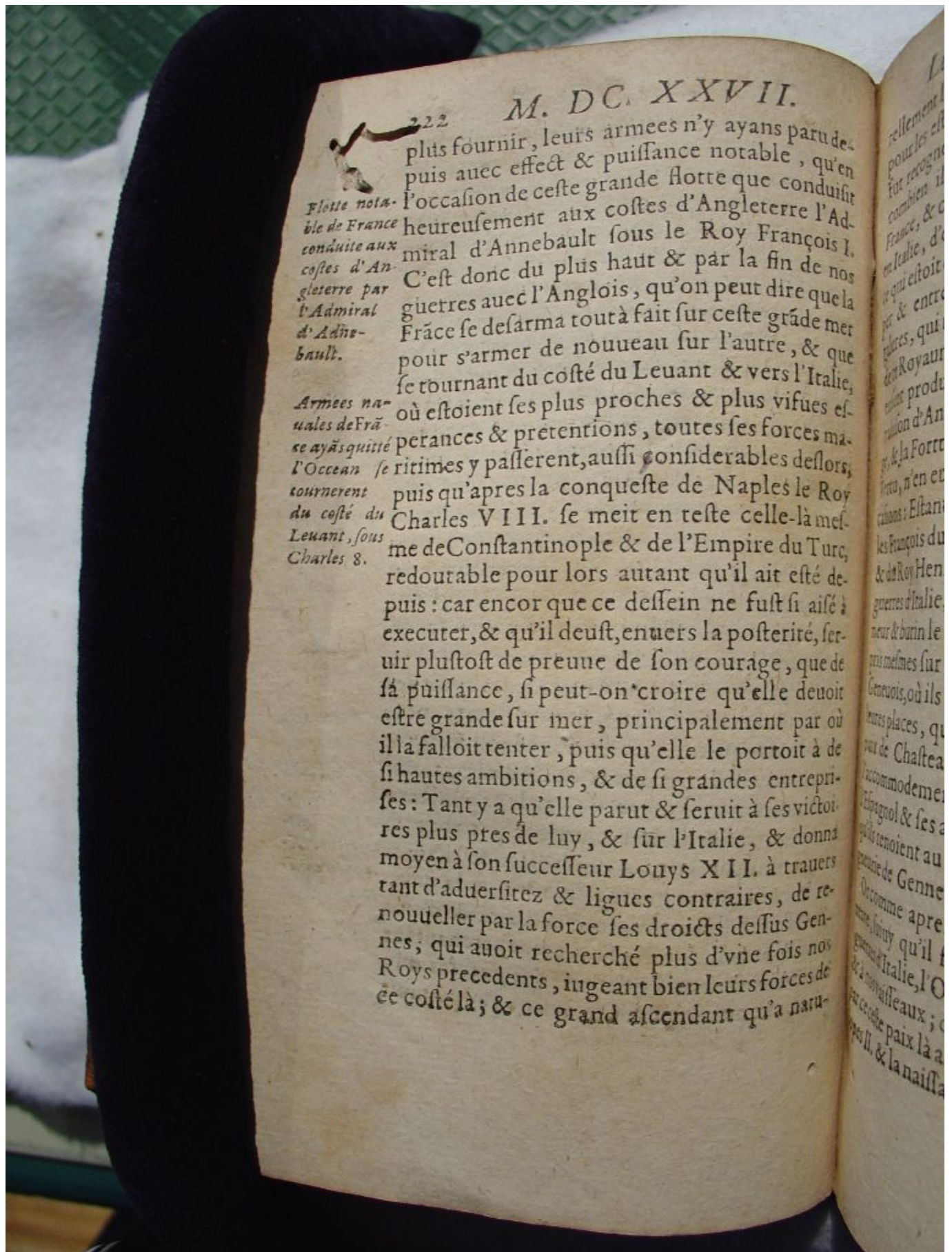
1627_909.jpg



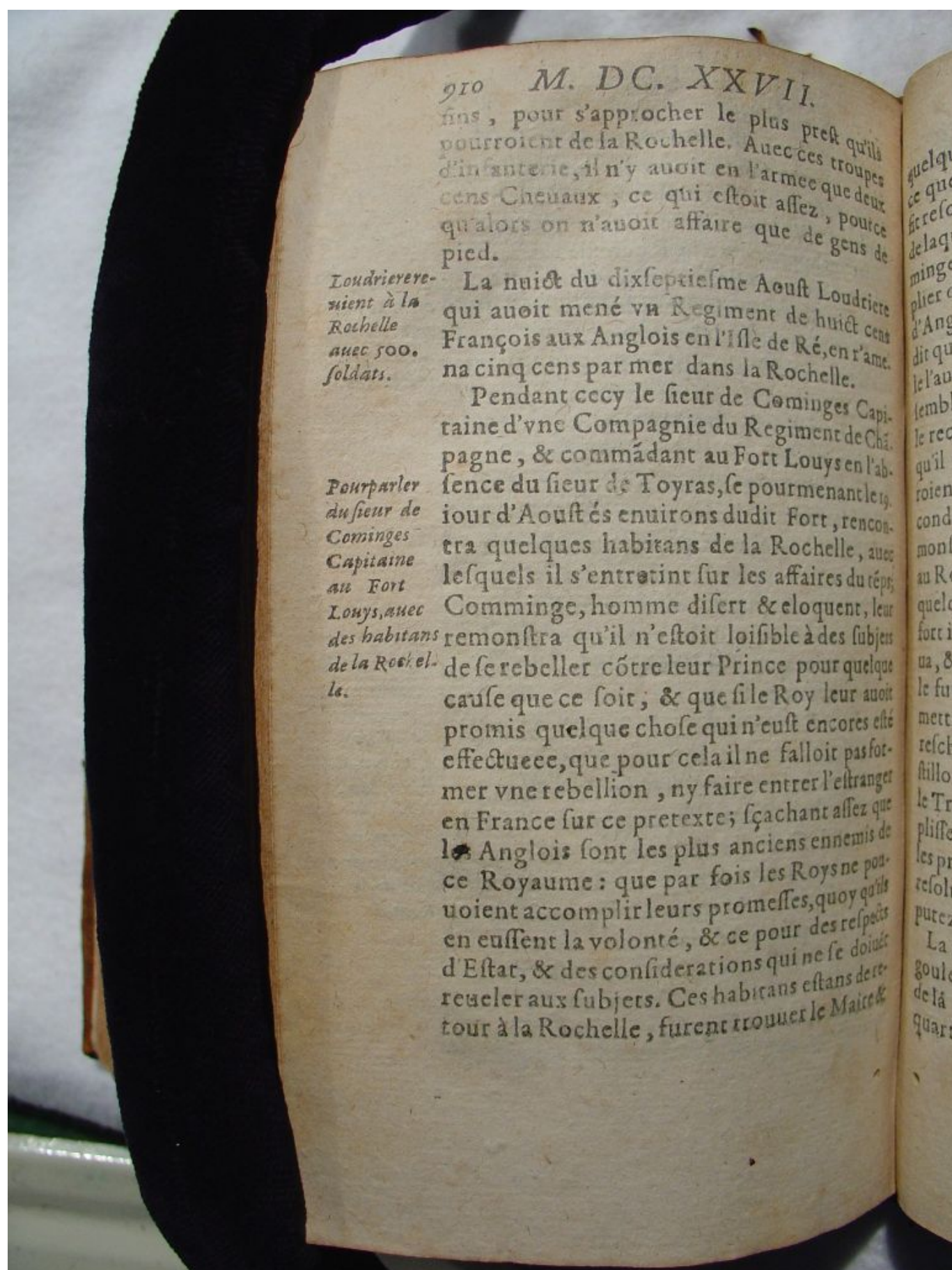
1627_221.jpg



1627_222.jpg



1627_910.jpg



910 M. DC. XXVII.

ins, pour s'approcher le plus prest qu'ils pourroient de la Rochelle. Avec ces troupes d'infanterie, il n'y avoit en l'armee que deux cens Chevaux, ce qui estoit assez, pource qu'alors on n'avoit affaire que de gens de pied.

Loudrier vint à la Rochelle avec 500. soldats.

La nuit du dixseptiesme Aoust Loudrier qui avoit mené un Regiment de huit cent François aux Anglois en l'Isle de Ré, en ramena cinq cens par mer dans la Rochelle.

Pour parler du sieur de Cominges Capitaine au Fort Louys, avec des habitans de la Rochelle.

Pendant cecy le sieur de Cominges Capitaine d'une Compagnie du Regiment de Champagne, & commandant au Fort Louys en l'absence du sieur de Toyras, se pourmenant le 19. iour d'Aoust es environs dudit Fort, rencontra quelques habitans de la Rochelle, avec lesquels il s'entretint sur les affaires du temps. Comminge, homme disert & eloquent, leur remonstra qu'il n'estoit loisible à des subjects de se rebeller contre leur Prince pour quelque cause que ce soit; & que si le Roy leur avoit promis quelque chose qui n'eust encores esté effectuee, que pour cela il ne falloit pas former une rebellion, ny faire entrer l'estranger en France sur ce pretexte; sçachant assez que les Anglois sont les plus anciens ennemis de ce Royaume: que par fois les Roys ne pouvoient accomplir leurs promesses, quoy qu'ils en eussent la volonté, & ce pour des respects d'Estat, & des considerations qui ne se doivent reveler aux subjects. Ces habitans estans de retour à la Rochelle, furent trouver le Maître &

1627_223.jpg

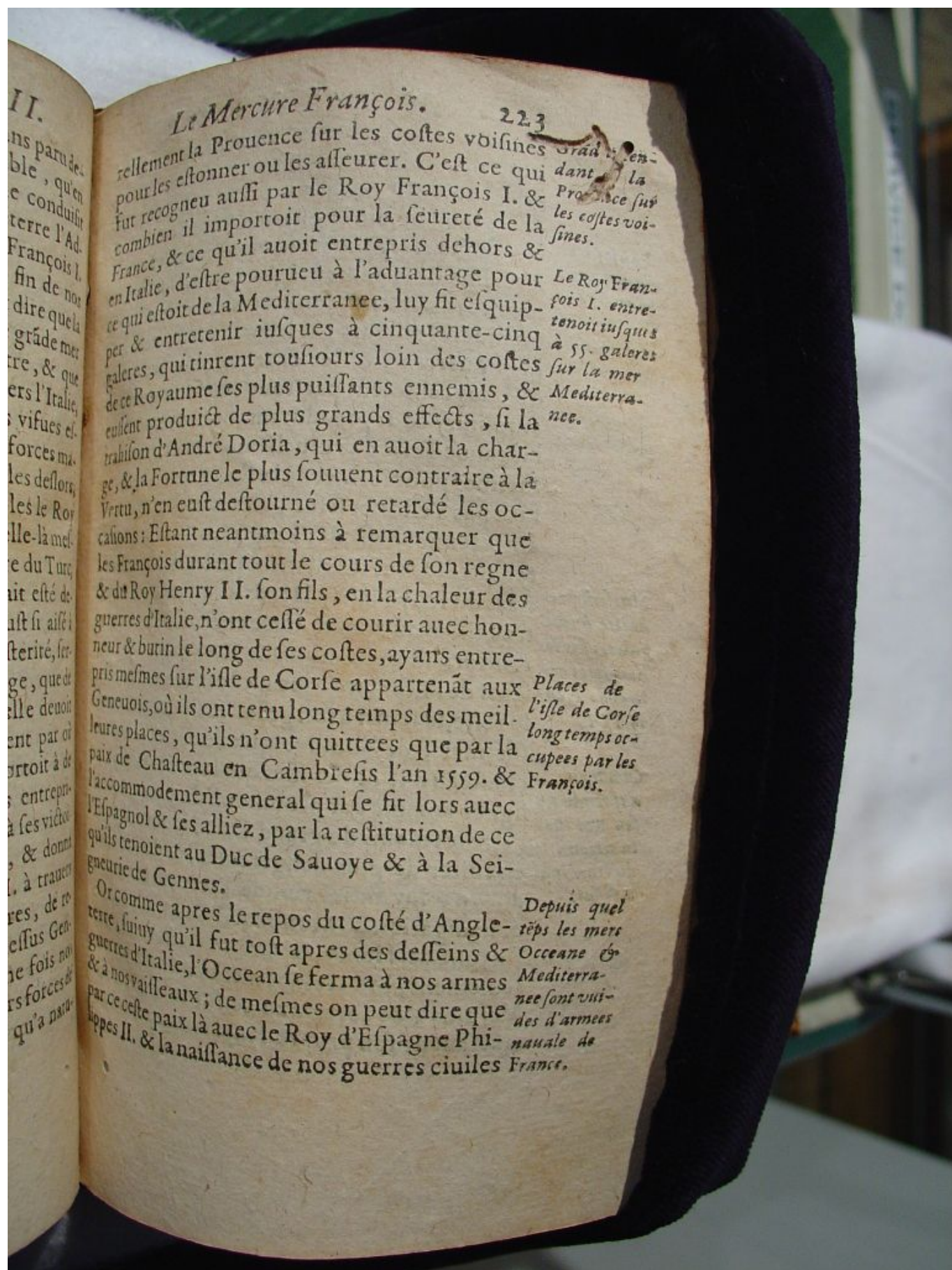


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan